

Dictionnaire Historique des Institutions de l'Alsace

Un travail collectif !

François Igersheim



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/alsace/4702>

DOI : [10.4000/alsace.4702](https://doi.org/10.4000/alsace.4702)

ISSN : 2260-2941

Éditeur

Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie d'Alsace

Édition imprimée

Date de publication : 1 octobre 2020

Pagination : 469-470

ISSN : 0181-0448

Référence électronique

François Igersheim, « Dictionnaire Historique des Institutions de l'Alsace », *Revue d'Alsace* [En ligne], 146 | 2020, mis en ligne le 01 octobre 2020, consulté le 25 janvier 2021. URL : <http://journals.openedition.org/alsace/4702> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/alsace.4702>

Dictionnaire Historique des Institutions de l'Alsace

Un travail collectif!

469

Voici la Lettre M de notre Dictionnaire : une lettre surabondante, plus de 200 notices ! Un travail mené à bien dans des conditions un peu acrobatiques, en plein confinement. Nos lecteurs, dans les numéros 13/14 du Dictionnaire ou plus tard sur *dhialsace.bnu* seront juges de notre travail.

C'est un travail collectif, celui d'un groupe d'historiennes et d'historiens de l'Alsace, attachés à un passé exceptionnel.

Un travail collectif ! Dans la chaîne des historiens et juristes de l'Alsace, qui ont insisté sur l'importance de ce travail scientifique, de collecte, de conservation et de popularisation, que réunit un Dictionnaire, et dont nous citons les noms en sources et en bibliographie au bas de nos notices, celui de Marcel Thomann, disparu cette année, prend un relief particulier. Dans un article de fond extrêmement fouillé, paru dans la *Revue d'Alsace* consacré à 200 ans d'historiographie alsacienne, il avait évoqué les difficultés de l'histoire du droit et des institutions en Alsace, tenant aux langues – latin, variantes de l'allemand, français, aux sources – coutumes innombrables, statuts urbains et *dorfordnungen*, droit germanique et droit romain, procédures souples et changeantes du Saint-Empire, ordonnances et jurisprudences des conseils de l'Ancien Régime, codes, lois et règlements de la Révolution et de l'Empire. Il avait retracé les apports de générations d'historiens médiévistes, modernistes, contemporanéistes, universitaires et gradués, magistrats, avocats et particuliers savants.

Dans la gerbe féconde des projets collectifs qu'a nourris pour la sociabilité scientifique alsacienne la Fédération des sociétés d'histoire des années 1950 et 1960 : celui d'un inventaire du patrimoine, qui va déboucher dans l'Inventaire, du Dictionnaire biographique, qui donnera le *NDBA*, Marcel Thomann est celui qui soutient le projet d'un *Dictionnaire des Institutions*. Professeur d'histoire du droit à l'Université Robert

Schumann, directeur de son Institut d'histoire des Institutions, il a mis en chantier, en 1978-1981, sous l'égide de la Fédération, un « *Dictionnaire raisonné des Institutions d'Alsace* » travail interrompu dont il a remis les archives à la Fédération. C'est en se référant à Marcel Thomann, qu'après l'achèvement du *NDBA*, la Fédération a relancé dans les années 2006-2009 le projet qu'il avait initié.

Travail collectif ! Hommage à la mémoire de Marcel Thomann, qui nous avait ouvert la voie.